Classé dans le registre des délibérations – Tome 1 : actes communicables

# DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE BAIXAS

## DECP N°015/2026

**OBJET : BON ALIMENTAIRE POUR MADAME W.**

### LE PRESIDENT

**VU** l'article R123-21 du code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°014/2026 du 19 mai 2026 par laquelle le Conseil d'Administration a consenti au Président, un ensemble de délégations conformément à l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et notamment de prendre toute décision concernant :

- l'attribution des prestations dans des conditions définies par le Conseil d'Administration ;

**CONSIDÉRANT** la demande de Madame W. pour une demande de bon alimentaire. Madame W. vit seule avec ses trois enfants, dont l'un, âgé de 20 ans, est en situation de handicap. Elle a récemment connu une diminution de ses allocations, son fils percevant désormais directement ses propres prestations liées au handicap. Cette baisse de ressources fragilise sa situation financière et la place actuellement dans une période particulièrement difficile.

### DECIDE

**Article 1 :**
D'attribuer un bon alimentaire de 90 euros à Madame W.

**Article 2 :**
Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil d'Administration du CCAS.

Fait à Baixas, le 06 novembre 2026

Le Président,

MAIRIE DE BAIXAS * PYRÉNÉES-ORIENTALES

Gilles FOXONET

Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture : 9/11/2026
Et publication ou notification du : 9/11/2026
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Président, Gilles FOXONET

Date de transmission de l'acte: 09/11/2026
Date de reception de l'AR: 09/11/2026

066-216600148-DECP_015_2026-AU
A G E D I